

N° CG 4e/70-06
Séance du 13 JUIL. 2006

**PROLONGATION DU PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EMPLOI
DES PERSONNES HANDICAPEES DU HAUT-RHIN**

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer l'avenant joint au présent rapport.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 18 JUIL. 2006
Publication ... 21 JUIL. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006